

PRIME SUR DIVIDENDES 2013

200 € UN POINT C'EST TOUT ?

Une « négociation » entre les organisations syndicales et la Direction du Groupe sur le « partage de profits » a eu lieu le **17 juin 2013** :

En préliminaire, la direction Thales a précisé que dans la loi, il y avait une ambiguïté juridique qui lui permettrait de ne pas verser de prime, ce que ferait de nombreux groupes, mais, que dans sa « grande mansuétude » elle a pris la décision de reconduire celle-ci.

Par conséquent versement d'une « prime » de 200 €, en juillet prochain (somme assujettie à la CSG/RDS mais pas à cotisation). Pour les salariés en temps partiel, cette somme ne sera pas proratisée. L'ensemble des versements représente 7 millions d'€.



Nous avons fait remarquer que les dividendes versés par action avaient cette année augmentés de 13% et que le minimum aurait été d'appliquer cette même augmentation à la prime versée.

Cette proposition défendue par toutes les organisations syndicales n'a pas été retenue !

La CGT a fait la déclaration suivante :

« Les effets d'annonce en matière de pouvoir d'achats ne sauraient constituer une politique de rémunération qui doit être établie sur le rapport investissement en capital/salaire, l'équilibre en faveur de ce dernier se devant d'être rétabli durablement après des décennies de captation par le capital notamment au moyen de sa financiarisation, des fruits des activités économiques.

L'annonce faite en 2011 par l'ancien président de la république de l'attribution d'une prime de 1000 € à tous les salariés « dans les entreprises qui font des bénéfices », a conduit à l'adoption de la loi du 28 juillet 2011 (financement rectificatif de la sécurité sociale).

Celle-ci, assez peu contraignante, détermine malgré tout l'obligation pour les entreprises qui ont accru le coût du capital (c'est à dire augmenté les montants des dividendes versés) à négocier des modalités d'application de cette mesure.

Versement d'une « prime » de 200 €, en juillet prochain – somme assujettie à la CSG/RDS mais pas à cotisation

Thales se trouve dans le champ de ces entreprises. Elle a donc la possibilité de verser une prime de 1000 €, exigence de la CGT et des salariés du groupe. »

A chacun sa conception de l'utilisation des profits.



La CGT THALES sur le net

L'actualité en générale, du Groupe et des sociétés du Groupe sur :

<http://cgthales.org/>

Vos droits et les Dispositions Sociales THALES sur :

<http://www.thadis.com/>

Pour le développement d'une filière d'imagerie médicale dans THALES sur : <http://imageriedavenir.fr/>